

OFFRE D'EMPLOI MAIRIE LE BARP

ANIMATEUR H/F EXTRASCOLAIRE

La Mairie de Le Barp (5707 habitants) à travers son Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Lou Pin Bert » recrute son équipe d'animation pour la période estivale du 7 juillet au 22 août 2025 à temps complet en Contrat d'Engagement Educatif pour assurer l'animation et l'encadrement des publics de 3 à 13 ans.

Missions :

- Préparer et animer les temps de l'accueil de loisirs extrascolaire dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs de 3 à 13 ans.
- Concevoir et élaborer des projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique de la structure et le projet éducatif de la commune.
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs.
- Préparer et animer les temps de veillée/soirées et mini-camps sur la durée de la période estivale.

Horaires (variable) :

- Amplitude d'ouverture et de fermeture des structures de 7h00 à 19h00.
- Nombre d'heure variable conforme à la réglementation en vigueur.
- Heures en soirées et de nuits pour les soirées/nuitées et mini camps.
- Journée de préparation rémunérée le samedi 5 avril (9h00-12h/13h00-17h00).
- Réunions d'équipe ponctuelle durant la durée de la période estivale.

Profil :

- Expérience en Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- Titulaire d'un BAFA ou équivalence (recommandé)
- Connaissance des besoins du public 3-11 ans.
- Capacité d'adaptation et autonomie.
- Technique d'animation et encadrement des publics.
- Capacité à concevoir des activités d'éveil, sportives, culturelles, artistiques, etc.
- Permis B (recommandé)

Les postes :

- CDD d'une journée pour la préparation du samedi 5 avril.
- CEE sur la période estivale (Animateur diplômé : 93 € brut/jour)

Pour postuler faites nous parvenir votre candidature par mail à : drh@lebarp.fr avec copie à rh@lebarp.f

**Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter : Sarah ROY,
responsable du service animation (enfance@lebarp.fr)**